

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

PROCES-VERBAL
N° 2020/03
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 mai 2020 à 18 h

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

Etaient présents :

M. PALAIS Jean-Claude
Mme COLLON Colette
Mme ESCOFET Danièle
M. BISSAY David
Mme DENIS Chantal
M. PERRIER Guy
Mme SERRAILLE Joëlle
M. MUZELLE Robert

Excusés :

M. POIRON Jean-Pierre (pouvoir à PALAIS JC)
M. ROCHARD Jean François (pouvoir à Mme le Maire)
Mme GIROUD Sylvie (pouvoir à COLLON Colette)
Mme PERIAT Véronique (pouvoir à ESCOFET Danièle)
M. TRIBOLET Didier

Secrétaire :

Mme DENIS Chantal

ORDRE DU JOUR :

- Point sur le marché du dimanche,
- Point sur les commerces,
- Point sur l'EHPAD,
- Point sur l'école,
- Approbation aménagement d'une aire de camping-cars et demande de subvention au Département et à la Communauté de Communes Forez-Est ;
- DM – Lotissement les Violettes ;
- Approbation convention avec Forez-Est pour la location d'un broyeur ;
- Approbation convention MAGE Assainissement avec le Département
- Cession d'une petite bande de terrain à Madame APASSOVA
- Cession d'une petite bande de terrain à Mme & M. VIGNON Marc

⇒ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM PRECEDENT**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu précédent.

⇒ **Liste des délibérations prises à la date du 17.02.2020**

Séance du 17/02/2020	
2020.02.01	Promesse de vente d'un terrain à la SARL OXYRIA
2020.02.02	Vente d'un terrain à LOIRE-HABITAT
2020.02.03	Renouvellement du contrat territorial d'Echansieux 2020-2026
2020.02.04	Approbation CA & CG 2019 Commune
2020.02.05	Approbation CA & CG 2019 Assainissement
2020.02.06	Approbation CA & CG 2019 Espace Tourisme et loisirs (Espace Violay 1004)
2020.02.07	Approbation CA & CG 2019 Photovoltaïques
2020.02.08	Approbation CA & CG 2019 Lotissement les Violettes
2020.02.09	Approbation CA & CG 2019 ZA Les Gagères
2020.02.10	Approbation CA & CG 2019 ZA Les 4 Croix
2020.02.11	Approbation CA & CG 2019 CCAS
2020.02.12	Fiscalité 2020 : fixation des taux
2020.02.13	Approbation de la convention musique et danse Balbigny Bussières

1°) Point sur le marché du dimanche

Mme le Maire explique qu'elle a eu la visite de la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Personnes) qui est venue constater le bon respect des consignes appliquées au marché. Elle a souligné le fait que chaque commerçant avait sa propre file d'attente avec un cheminement très bien délimité.

La seule recommandation supplémentaire est l'affichage des gestes barrières à l'entrée du marché.

La configuration actuelle continuera au moins jusqu'au 2 Juin prochain, avec la présence du maire et des adjoints. Le marché du mardi ne reprendra pas avant le mois de septembre. Il apparaît, après 2 mois de mise en place, que les clients sont satisfaits et rassurés ainsi que les commerçants.

2°) Point sur les commerces

Les boulangeries, le tabac-presse et l'épicerie sont restés ouverts pendant la durée du confinement. A noter qu'Aurélië a ouvert l'épicerie tous les dimanche matins, et le fait qu'elle ait pu prendre les commandes de viande pour le boucher de Bussières a permis aux habitants de s'approvisionner sur place, sans avoir besoin de faire plusieurs kilomètres.

A partir d'aujourd'hui tous les commerces ont ouvert (hormis les restaurants qui fonctionnent toutefois sur commande) :

- Les coiffeuses
- Violay-Meubles
- Chaussures Chaverot
- Le paradis fleuri
- La quincaillerie Rival reprendra ses ouvertures le samedi matin, dès le 16 mai.

Après cette période de confinement compliquée, chacun a pu se rendre compte que les commerces présents sur la commune, sont une vraie richesse. Un village sans commerce est un village mort. Il est important de s'en souvenir pour l'avenir.

3°) Point sur l'EHPAD

La gestion de l'EHPAD a été remarquable. Mme le Maire rend hommage au personnel de la maison de Retraite.

4°) Point sur l'école

Ce matin, il y a eu une pré-rentrée avec une dizaine d'enfants de soignants. La rentrée aura lieu jeudi avec les Grandes Sections, CP et CM2 ainsi que les fratries, soit 38 enfants. Pas moins de 80 % des enfants prioritaires seront présents, ce qui est remarquable au regard du pourcentage avoisinant les 20 % dans la plupart des communes. Ne seront pas accueillis les maternelles, les CE et CM1 (sauf fratries et personnels soignants).

Seule une dizaine de bureaux par classe a été conservée pour respecter la réglementation de la distanciation.

La cantine se fera à l'Espace Violay 1004 de manière à ce que les enfants déjeunent en toute sécurité. La maison de retraite descendra les repas. Nadine et Anne Marie s'occuperont des enfants. Dans la mesure où le nombre d'enfants est inférieur à 20, Sylvie IMBERT ne fera pas la cantine et effectuera plus d'heures dans les classes, notamment en fin de journée pour désinfecter les tables, les chaises et les jeux des enfants.

Le périscolaire ne pourra pas accueillir plus de 10 enfants. Il est donc impératif de le réserver aux enfants dont les parents sont soignants ou travaillent tous les deux.

5°) Approbation aménagement d'une aire de camping-cars et demande de subvention au Département et à la Communauté de Communes Forez-Est

Ce projet a été inscrit au budget primitif 2020 voté par le Conseil Municipal le 17 février dernier. Il se trouve que la demande de subvention doit être déposée le plus rapidement possible auprès du Département de la Loire afin de pouvoir commencer les travaux fin mai - début juin.

En effet, la Société Camping-car Park a proposé de financer le dispositif qui leur est propre grâce à des prêts à taux 0 de l'Etat. Il ne reste à la charge de la Commune que les terrassements. C'est donc sur cette dépense que la demande de subvention doit être faite.

Du fait de l'engagement de Camping-car Park, le coût pour la commune est évalué à la somme de 14 000 € TTC environ, ce qui constitue une économie pour la commune, car il avait été prévu initialement une somme de 25 000 €, inscrite au budget primitif 2020.

Il semble important, afin de faire redémarrer l'économie touristique (activités et restaurateurs) de développer une aire de camping-cars digne de ce nom dès juillet, au regard des études touristiques qui démontrent que les camping-caristes seront les premiers à pouvoir se « mettre au vert », en évitant les zones à fort potentiel touristique, ce qui est évidemment notre cas.

Le Conseil Municipal approuve le projet et sollicite une subvention auprès du Département de la Loire et de Forez-Est.

(1 abstention : Robert MUZELLE)

6°) DM budget Lotissement les Violettes

Un lot a été vendu par l'intermédiaire d'un agent immobilier. Le prix du lot et le montant de la commission ont été encaissés par la Commune. Il convient donc de reverser le montant de la commission sur l'article 608 sur lequel il n'y a pas de crédit inscrit. Cette décision modificative n'entraîne aucune modification du budget et permet de poursuivre la gestion du fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement : 608 = 4 500 €

Recettes de fonctionnement : 7015 = 4 500 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la DM-01 Lotissement les Violettes présentée.

7°) Approbation convention avec Forez-Est pour location d'un broyeur

La convention proposée par Forez-Est à l'ensemble des communes adhérentes prévoit une location à la journée d'un broyeur. Il s'agit de répondre aux besoins immédiats des agents techniques de la voirie, dans le cas où le broyeur devrait être utilisé, puisque les haies et les déchets verts sont en abondance en ce moment.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention à passer avec FOREZ-EST pour la location d'un broyeur 100 € la journée.

8°) Approbation de la convention MAGE Assainissement avec le Département

La MAGE est le service départemental désigné pour nous accompagner lors de la réalisation de l'étude diagnostic assainissement entérinée en début d'année. Dès le 11 mai les entreprises reprennent leur activité, cette étude doit commencer impérativement le plus rapidement possible au vu des deux mois de retard que nous venons de perdre.

Autosurveillance : 664,61 €

Assistance technique : 539,13 €

Station la Truche, filtre à sable : 245,34 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention MAGE Assainissement proposée par le Département de la Loire.

Suite à une question de M. MUZELLE, Mme le Maire signale que les boues n'ont pas été épandues durant cette période COVID car impossibilité de réaliser les bilans au niveau de la station. Les boues seront emmenées dans une filière hygiénisante.

9°) Cession d'une bande de terrain à Mme APASSOVA

10)° Cession d'une bande de terrain à Mme & M. VIGNON Marc

Suite à la demande de deux particuliers qui ont un projet de construction sur un terrain situé rue Jacques Vergnier, il est proposé de leur céder à chacun une petite bande de talus afin qu'ils puissent sortir en toute sécurité, comme cela a déjà été fait avec Mme VERICEL, et comme il en sera fait pour un autre projet dans la continuité du talus.

Montant des terrains : 100 €

Frais d'acte et de géomètre à la charge des acquéreurs.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les cessions de terrain à Mme APASSOVA et Mme et M. VIGNON Marc.

11°) QUESTIONS DIVERSES

Ouverture Tour Matagrín

Madame le Maire propose d'ouvrir à nouveau la Tour Matagrín en apposant une affiche mentionnant le nombre de personnes autorisées, soit 10.

Ouverture Aires de jeux

Mme le Maire propose d'apposer une affiche mentionnant qu'un seul enfant par jeux (sauf pour la balançoire) sera autorisé.

Réouverture de la Pêche

Elle sera autorisée à condition de respecter les distances entre pêcheurs et pas de réunion de plus de 10 personnes.

Distribution de masques

La Région offre un masque par habitant. La distribution aura lieu demain à la Halle du Randonneur, de 10h à 12h, de 14h à 16h et de 18h à 20h.

Fait en Mairie, le 11 mai 2020,

Le Maire,
Véronique CHAVEROT.

